

DER VORSTEHER
DES EIDG. FINANZ-UND
ZOLLDEPARTEMENTS

Bern, den 21. JULI 1966

1610.4

712

Herrn Bundespräsident Dr.h.c.H. Schaffner
Vorsteher des Eidg. Volkswirtschaftsdepartements
3003 Bern

Herrn Bundesrat Dr. W. Spühler
Vorsteher des Eidg. Politischen Departements
3003 Bern

Herr Bundespräsident,
Herr Bundesrat,

Ich habe Sie bereits mündlich davon unterrichtet, dass am 25./26. Juli 1966 in Den Haag eine Konferenz der Finanzminister der sogenannten Zehner-Gruppe stattfindet, an der ich ebenfalls teilnehmen werde. Zur Diskussion steht ein von den "Suppleanten" ausgearbeiteter Bericht, der insbesondere die Frage der Schaffung zusätzlicher Währungsreserven zum Gegenstand hat.

Für den Fall einer schweizerischen Intervention wurde von der Nationalbank im Einvernehmen mit Herrn Botschafter Stopper ein Text vorbereitet, den Sie orientierungshalber in der Beilage erhalten.

Genehmigen Sie, Herr Bundespräsident, Herr Bundesrat, die Versicherung meiner vorzüglichen Hochachtung.


Roger Bonvin

1 Beilage

Intervention de M. Roger Bonvin, chef du Département
fédéral des finances et des douanes, à La Haye,
au sujet du rapport des Suppléants du "Groupe des Dix".

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée de participer à la présente réunion du "Groupe des Dix" pour vous dire combien le Conseil fédéral suisse apprécie la possibilité que vous offrez à des représentants de mon pays d'assister, en qualité d'observateurs, à vos délibérations ou à celles de vos suppléants. Cette invitation nous honore car elle signifie que vous reconnaissez non seulement le rôle et l'importance de la Suisse en tant que place financière internationale, mais encore la volonté des autorités helvétiques de contribuer aux progrès de la coopération monétaire internationale.

Que l'importance de mon pays dans le domaine financier et dans celui des paiements et des mouvements de capitaux internationaux soit hors de proportion avec le chiffre de sa population, avec son potentiel économique et avec son revenu national, la dernière enquête faite dans le cadre de la surveillance multilatérale le montre éloquemment. Du fait de sa position dans le secteur des paiements internationaux, la Suisse a le plus grand intérêt à la sauvegarde d'un système monétaire international solide et stable et les efforts qui sont déployés pour en améliorer les bases et le fonctionnement ne peuvent la laisser indifférente.

Aussi, me joignant à ceux qui se sont exprimés avant moi, je rends ici hommage au grand travail que les suppléants ont accompli en vue de perfectionner le système monétaire international et je les félicite en particulier pour le rapport qui se trouve devant nous aujourd'hui.

C'est avec une grande attention que nous avons suivi, en Suisse, les délibérations des suppléants. Le représentant de la Banque nationale suisse, étant donné le rôle d'observateur qui est le nôtre, s'est borné en général à relever les problèmes et les difficultés que la réalisation de certains projets de réforme, notamment la création et l'utilisation des unités de réserve, pourraient susciter, et à exprimer les sérieux doutes des autorités suisses quant au caractère adéquat d'une telle solution. La discussion est cependant parvenue aujourd'hui à un point où il semble indiqué d'exposer de façon plus complète l'attitude des autorités de mon pays sur les problèmes débattus et les solutions préconisées.

Selon nous, le monde occidental a connu, ces dernières années, une trop grande abondance de liquidités internationales et nous sommes persuadés que ce phénomène a favorisé les poussées d'inflation qui, sur le continent européen notamment, ont été le souci majeur des autorités économiques. Par l'attraction qu'elle n'a cessé d'exercer sur les capitaux flottants depuis le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes, la Suisse s'est trouvée tout particulièrement exposée à ces effets inflationnistes. Il est donc compréhensible que nous prenions très au sérieux les dangers d'une liquidité excessive et que nous accueillions avec réserve l'idée d'un accroissement artificiel des réserves monétaires. En effet, la lutte contre les tendances inflationnistes n'est nullement terminée, même si, dans nombre de pays, le marché de l'argent et des capitaux présente actuellement des signes de tension.

D'autre part, nous reconnaissons aussi qu'il n'est pas exclu que les réserves monétaires traditionnelles puissent un jour se raréfier. Par rapport aux premières années d'après-guerre, le système monétaire international a sans aucun doute subi des changements qui incitent à envisager cette éventualité. L'adage "gouverner c'est prévoir" s'applique aussi à la poli-

tique monétaire internationale. Pour des motifs psychologiques, il semble aujourd'hui particulièrement souhaitable de préparer les mesures propres à pallier un défaut de réserves. Il est indéniable que les nombreuses controverses que ce problème a suscitées dans la presse sont un ferment d'inquiétude et d'instabilité dont il faut débarrasser les relations monétaires internationales.

C'est pourquoi, bien que nous ne pensions pas qu'il soit possible aujourd'hui de dire avec certitude si et quand une telle évolution se produira, nous estimons judicieux d'étudier, maintenant déjà, les mesures qui permettraient de remédier en temps utile à une éventuelle pénurie de liquidités. Sans doute sera-t-il difficile de déterminer de manière objective s'il y a vraiment, à un moment donné, une pénurie de liquidités et surtout d'empêcher qu'un système de création de réserves, une fois établi, ne soit mis à contribution trop tôt et trop abondamment. Nous ne cachons pas que c'est plus spécialement ce second point qui nous cause de sérieuses appréhensions. Le danger que je signale ne réside donc pas dans l'élaboration même d'un plan, mais dans l'usage qu'on pourrait en faire, ou plus précisément, dans la possibilité d'une application prématurée et trop extensive. Les projets des suppléants qui prévoient la création de liquidités supplémentaires sous forme d'unités de réserve, malgré toutes les précautions qui pourraient être prises, ne permettent pas, à notre avis, de parer à ce danger.

En effet, ce système exercerait un attrait particulier sur les non-initiés; il donne l'impression que du pouvoir d'achat international et, partant, de la prospérité peuvent être créés par une simple décision de plusieurs pays et sans contrepartie économique. Qu'aux créances s'opposent des dettes et qu'en dernière analyse il ne s'agisse de rien d'autre que d'une forme particulière de promesses mutuelles de crédits,

beaucoup ne le voient pas, d'où le caractère dangereux du plan.

D'autre part, la création soudaine d'unités de réserves constituerait un bien grand pas, dont les conditions ne nous paraissent pas réunies. L'histoire nous enseigne que, dans le domaine monétaire surtout, ce ne sont pas les innovations révolutionnaires mais les évolutions progressives qui aboutissent à quelque chose de durable. Or, la création de réserves internationales sous cette forme présente et présentera assez longtemps encore cet aspect de nouveauté révolutionnaire, pour laquelle le monde n'est pas mûr. Les multiples dispositifs de sûreté que divers experts jugent nécessaires pour garantir le bon usage d'un tel système nous confirment dans cette opinion. Tous ces dispositifs doivent servir en quelque sorte à tempérer l'audace de la réforme qu'on voudrait accomplir. Lier l'usage des unités de réserve à des conditions, en soi parfaitement raisonnables, reviendrait en fait à assimiler dans une large mesure ces unités de réserve à des droits de tirage tels qu'ils existent, sous une forme proche, auprès du Fonds monétaire international ou tels qu'ils pourraient être créés par certaines modifications apportées aux dispositions en vigueur. Ne serait-il pas dès lors plus logique de progresser en améliorant degré par degré les mécanismes existants au lieu de vouloir atténuer, par certaines mesures de sûreté, le caractère trop audacieux d'une innovation institutionnelle?

Un autre fait parle, selon nous, contre l'introduction d'unités de réserve internationales: ce sont les difficultés de nature plus technique auxquelles se heurterait probablement l'utilisation simultanée de réserves monétaires artificielles et de réserves monétaires traditionnelles. Le représentant de la Banque nationale suisse a plusieurs fois attiré l'attention des suppléants sur ces difficultés. Cependant, nous ne sommes pas tout à fait convaincus qu'on se les représente toujours

clairement et que les solutions prévues pour y remédier soient absolument satisfaisantes. J'aimerais ici souligner avant tout un point, qui ne nous semble pas suffisamment élucidé, à savoir le problème de la convertibilité en or de la première monnaie-clé, le dollar. Que mes collègues américains me pardonnent, si j'évoque maintenant cette question en toute franchise. Il nous paraît en effet que la constitution d'avoirs de réserve artificiels, susceptibles d'être utilisés conjointement avec l'or, limiterait d'une façon ou d'une autre la pleine convertibilité en or du dollar américain, alors que la confiance du monde dans le dollar, monnaie-clé et monnaie de réserve, repose essentiellement sur sa pleine convertibilité en or. Nous craignons par conséquent que l'introduction d'unités de réserve internationales ne soit pas le complément harmonieux du système monétaire actuel, basé sur l'or, mais qu'au contraire elle en ébranle les assises.

Pour les raisons que je viens d'indiquer, la Suisse donnerait la préférence, en vue de parer au danger d'une pénurie de liquidités internationales, à des mesures plus pragmatiques, qui constitueraient une suite logique de ce qui a déjà été fait jusqu'ici, que ce soit dans le cadre du Fonds monétaire international ou dans celui de la politique de coopération pratiquée avec beaucoup de succès par les banques centrales. Au nom de mon Gouvernement, je puis vous assurer que la Suisse a le désir et la volonté de participer activement, dans cet esprit, à l'amélioration du système monétaire international, comme elle en a déjà donné la preuve dans le passé en s'associant à de nombreuses opérations d'assistance monétaire internationale.

Juillet 1966